



Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente des titres d'OVHcloud aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction.
Le présent communiqué de presse ne peut être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou Australie.

COMMUNIQUE DE PRESSE

OVHcloud lance son introduction en bourse sur Euronext Paris et annonce sa fourchette de prix indicative

- *OVHcloud est le principal fournisseur européen de services cloud. Le Groupe compte 1,6 million de clients¹, dont des entreprises en transition vers le cloud, des « pure players » du numérique et des entités publiques répartis dans plus de 140 pays, à qui il propose une gamme complète de solutions cloud.*
- *Seul acteur européen d'envergure spécialisé dans le cloud, OVHcloud est idéalement positionné pour capter la croissance exponentielle de ce marché et la demande grandissante en matière de souveraineté des données.*
- *Depuis sa création, OVHcloud s'est engagé à développer des technologies respectueuses de l'environnement grâce à son modèle unique verticalement intégré, et à instaurer une culture entrepreneuriale et inclusive au service de l'innovation.*
- *L'introduction en Bourse (" IPO ") envisagée vise à accélérer la trajectoire de croissance d'OVHcloud et à consolider sa position de leader européen, tout en poursuivant son expansion en Amérique du Nord et en Asie.*
- *Structure de l'offre : une offre à prix ouvert en France auprès d'investisseurs particuliers (« l'Offre à Prix Ouvert » ou « l'OPO »), et un placement privé international (« le Placement Global », et ensemble avec l'OPO, « l'Offre »), auprès d'investisseurs institutionnels en France et à l'étranger.*
- *Fourchette indicative du prix de l'offre : entre 18,50 euros et 20,00 euros par action.*
- *Montant de l'Offre : (i) émission de nouvelles actions ordinaires (les « Actions Nouvelles ») par OVHcloud pour un montant d'environ 350 millions d'euros (correspondant à un maximum de 18 918 919 nouvelles actions, sur la base de la borne inférieure de la fourchette de prix indicative) et (ii) cession d'au plus 2 702 702 actions existantes (les « Actions Cédées Initiales »), sur la base de la borne inférieure de la fourchette de prix indicative (soit environ 50 millions d'euros) par KKR, TowerBrook Capital Partners, des membres de la famille Klabá et certains dirigeants, salariés et anciens salariés de la Société (les « Actionnaires Cédants »).*
- *Option de surallocation : vente d'actions existantes supplémentaires par KKR et TowerBrook Capital Partners, représentant un maximum de 15% du nombre total des Actions Nouvelles et des Actions Cédées Initiales (les « Actions Cédées Supplémentaires »), correspondant à un maximum de 3 243 244 actions existantes supplémentaires, sur la base de la borne inférieure de la fourchette de prix indicative.*
- *Période de souscription : la clôture de l'OPO est prévue le 13 octobre 2021 à 17 heures (heure de Paris) pour les ordres passés au guichet et à 20 heures (heure de Paris) pour les ordres passés par internet. La clôture du Placement Global est prévue le 14 octobre 2021 à 12 heures (heure de Paris).*
- *La fixation du prix de l'Offre est prévue le 14 octobre 2021.*

¹ Nombre de clients ayant généré au moins une fois des revenus au cours de l'année fiscale 2020

- *Le début des négociations des actions sur le marché réglementé d'Euronext Paris sur une base avant émission est prévu le 15 octobre 2021.*
- *Le règlement-livraison des actions est prévu le 18 octobre 2021.*

Roubaix, le 5 octobre 2021 – OVH Groupe (la « Société » et, avec ses filiales, « OVHcloud » ou « le Groupe »), le leader européen du cloud, annonce aujourd’hui le lancement de son introduction en bourse en vue de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment A).

Le 4 octobre 2021, l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") a approuvé, sous le numéro 21-431, le prospectus relatif à l'IPO d'OVHcloud, composé d'un document d'enregistrement enregistré le 17 septembre 2021 sous le numéro I. 21-052 (le "Document d'Enregistrement"), d'un supplément au Document d'Enregistrement approuvé le 4 octobre 2021 sous le numéro I.21-059, d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération) (le "Prospectus").

Michel Paulin, Directeur général d'OVHcloud, a déclaré :

"L'approbation de notre prospectus marque le lancement de notre IPO sur Euronext Paris. Au cours des dernières semaines, nous avons noué le dialogue avec les investisseurs qui ont compris pourquoi OVHcloud est idéalement positionné pour capter la croissance exponentielle du marché du cloud et la demande grandissante en matière de souveraineté des données. La transaction envisagée vise à nous donner les moyens nécessaires pour renforcer notre position de champion européen spécialisé dans le cloud et mettre en œuvre notre stratégie ambitieuse. Nous sommes impatients de rallier de nouveaux investisseurs - institutionnels, particuliers et salariés - à notre quête d'expansion vertueuse et durable, et d'écrire ensemble ce nouveau chapitre de l'histoire d'OVHcloud."

Structure de l'Offre

Il est prévu que l'Offre soit réalisée dans le cadre d'une offre globale, comprenant :

- Une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, destinée aux personnes physiques (« l'OPO ») ; et
- Un placement privé international (« le Placement Global ») principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et à l'étranger, y compris aux Etats-Unis d'Amérique auprès d'acheteurs institutionnels qualifiés en vertu de la Règle 144A du U.S. Securities Act de 1933, tel qu'amendé (le « Securities Act »), et hors des Etats-Unis d'Amérique en vertu de la Regulation S du Securities Act.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions offertes allouées en réponse aux ordres d'achat émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre (avant exercice éventuel de l'option de surallocation). La répartition définitive des actions entre l'OPO et le Placement Global sera déterminée au moment où les résultats de l'OPO seront connus.

Montant de l'Offre

L'introduction en bourse d'OVHcloud comprendra :

- Une émission d'actions nouvelles par la Société dans le cadre d'une augmentation de capital d'un montant d'environ 350 millions d'euros (correspondant à un maximum de 18 918 919 Actions Nouvelles, sur la base de la borne inférieure de la fourchette de prix indicative) ;
- Une vente d'un nombre maximum de 2 702 702 Actions Cédées Initiales par les Actionnaires Cédants sur la base de la borne inférieure de la fourchette de prix indicative, correspondant à un produit brut d'environ 50 millions d'euros, ou une vente d'un nombre maximum de 2 711 768 Actions Cédées Initiales par les Actionnaires Cédants sur la base de la borne supérieure de la

fourchette de prix indicative, correspondant à un produit brut d'environ 54 millions d'euros ; et une vente d'un nombre maximum de 3 243 244 Actions Cédées Supplémentaires de surallocation par KKR et TowerBrook Capital Partners sur la base de la borne inférieure de la fourchette de prix indicative, représentant un maximum de 15% du nombre total des Actions Nouvelles et Actions Cédées Initiales, correspondant à un produit brut d'environ 60 millions d'euros, ou une vente d'un nombre maximum de 3 031 766 Actions Cédées Supplémentaires de surallocation par KKR et TowerBrook Capital Partners sur la base de la borne supérieure de la fourchette de prix indicative, correspondant à un produit brut d'environ 61 millions d'euros.

Option de Surallocation

KKR et TowerBrook Capital Partners consentiront à BNP Paribas (« l'Agent Stabilisateur »), pour le compte des Banques, une option permettant l'acquisition d'au plus 3 243 244 actions représentant un maximum de 15% du nombre total des Actions Nouvelles et Actions Cédées Initiales (« l'Option de Surallocation »), sur la base de la borne inférieure de la fourchette de prix indicative.

Cette Option de Surallocation couvrira toutes potentielles surallocations à venir et facilitera toutes opérations de stabilisation, destinées à stabiliser ou à soutenir le prix des actions sur le marché. Elle peut être exercée une fois uniquement et à tout moment, intégralement ou partiellement, durant les 30 jours calendaires à compter du jour de la fixation du Prix de l'Offre soit, selon le calendrier indicatif, du 14 octobre 2021 au 13 novembre 2021 (inclus).

Fourchette de prix indicative

Le prix de l'Offre pourrait se situer dans une fourchette indicative de prix comprise entre 18,50 euros et 20,00 euros par action, soit la fourchette approuvée par le Conseil d'administration de la Société le 3 octobre 2021. Le prix des Actions Offertes dans le cadre de l'OPO et du Placement Global sera le même.

La fourchette indicative de prix pourra être modifiée à tout moment jusqu'au et y compris le jour prévu pour la fixation du prix de l'Offre.

Calendrier indicatif de l'Offre

Date	Événement
4 octobre 2021	Approbation du Prospectus par l'AMF
5 octobre 2021	Diffusion du communiqué annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus au public Ouverture de l'Offre
13 octobre 2021	Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet
14 octobre 2021	Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris) Fixation du Prix de l'Offre Diffusion du communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre et le résultat de l'Offre Première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris Début de la période de stabilisation

15 octobre 2021	Début des négociations des actions sur Euronext Paris sous la forme de promesses d'actions (sur une ligne de cotation intitulée "OVH Promesses" jusqu'à la date de règlement-livraison du Placement Global et de l'OPO)
18 octobre 2021	Règlement-livraison des actions
19 octobre 2021	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « OVH »
13 novembre 2021	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation éventuelle Fin de la période de stabilisation

Révocation des ordres de souscription

Les ordres de souscription passés en ligne dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert seront révocables. Chaque intermédiaire financier détermine les conditions dans lesquelles les ordres transmis peuvent être révoqués. Il appartient donc aux investisseurs désirant révoquer leurs ordres de se rapprocher de leur intermédiaire financier. Tout ordre placé dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué auprès de l'intermédiaire financier ayant reçu cet ordre et ce jusqu'au 14 octobre 2021 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation du Placement Global.

Raisons de l'Offre

La Société a l'intention d'utiliser le produit de l'émission des Actions Nouvelles pour financer sa stratégie de croissance, dont notamment le financement de son expansion géographique et la construction des centres de données, du développement des produits nouveaux et le cas échéant des opérations de croissance externe.

Produits de l'Offre

Le produit brut de l'émission des Actions Nouvelles s'élèvera à environ 350 millions d'euros.

Le montant net du produit de l'émission des Actions Nouvelles est estimé à environ 315 millions d'euros.

Le produit brut de la cession des Actions Cédées Initiales par les Actionnaires Cédants s'élèvera à environ 50 millions d'euros et pourra être porté à environ 115 millions d'euros au maximum, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.

Le produit de la cession des Actions Cédées Initiales ne bénéficiera qu'aux Actionnaires Cédants.

Le produit de la cession des Actions Cédées Supplémentaires ne bénéficiera qu'à KKR et TowerBrook Capital Partners.

Intermédiaires financiers

BNP Paribas, Citigroup, JP Morgan et KKR Capital Markets agissent en tant que Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés ; Credit Suisse, Goldman Sachs, Morgan Stanley et Société Générale agissent en tant que Teneurs de Livre Associés, tandis que CIC agit en tant que Co-Chef de File (formant avec les Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés et les Teneurs de Livre Associés, les « Banques ») dans l'IPO envisagée. Rothschild & Co et Eight Advisory agissent en tant que Conseils financiers indépendants, Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP en tant que Conseil juridique, Brunswick en tant que Conseil en communication et Accellency

en tant que Conseil en relations-investisseurs. White & Case LLP agissent en tant que Conseil juridique des Banques.

Engagements de conservation

OVHcloud, KKR et TowerBrook Capital Partners prennent un engagement de conservation d'une durée de 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles. Les membres de la famille Klaba et certains dirigeants et salariés de la Société prennent un engagement de conservation d'une durée de 360 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Informations accessibles au public

Des exemplaires du prospectus approuvé par l'AMF le 4 octobre 2021 sous le numéro 21-431, composé (i) d'un document d'enregistrement approuvé le 17 septembre 2021 sous le numéro I.21-052, (ii) du supplément à ce document d'enregistrement approuvé le 4 octobre 2021 sous le numéro I.21-059 et (iii) d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération), sont disponibles sans frais sur demande auprès de la société à OVHcloud, 2 rue Kellermann, 59100 Roubaix, France, ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'OVHcloud (<https://ipo.ovhcloud.com/>).

La Société attire l'attention du public sur les facteurs de risques décrits au chapitre 3 du document d'enregistrement et à la section 2 de la note d'opération. La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques peut avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la réputation, la situation financière, les résultats d'exploitation ou les perspectives du Groupe, ainsi que sur le cours des actions de la Société.

Contacts média :

OVHcloud

Marie Vaillaud – Responsable de la Communication Corporate
marie.vaillaud@ovhcloud.com
+ 33 (0)6 49 32 74 02

Brunswick

Aurélia de Lapeyrouse +33 (0)6 21 06 40 33
Guillaume Maujean +33 (0)6 67 74 36 89
ovhcloud@brunswickgroup.com

AVERTISSEMENTS

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à OVHcloud ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise, ni ne sera entreprise, dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission, la souscription ou l'achat de titres

d'OVHcloud peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. OVHcloud n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Etats-Unis. *Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente des titres aux Etats-Unis ni dans aucun autre pays. Les titres ne pourront être ni offerts ni vendus aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. OVHcloud n'envisage pas d'enregistrer ses titres aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public de titres aux Etats-Unis.*

Union européenne. *Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »). En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus approuvé par l'AMF. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par OVHcloud d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.*

*Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. La diffusion du présent communiqué de presse n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« **authorized person** ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué de presse est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Les titres d'OVHcloud sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres d'OVHcloud ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué de presse et les informations qu'il contient. Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.*

La diffusion du présent communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, Canada, Japon ou Australie. Le présent communiqué de presse ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

Les Banques agissent exclusivement pour le compte de la Société et aucune autre personne dans le cadre de l'Introduction en Bourse envisagée et ne considéreront aucune autre personne comme leurs clients respectifs et ne peuvent être tenus à l'égard d'un quelconque tiers de fournir la même protection qu'à l'un quelconque de leurs clients ou de fournir des conseils dans le cadre de toute offre d'actions, ni être considérés d'avoir fourni des conseils relatifs à l'émission des actions, le contenu de ce communiqué ou toute opération, convention ou autre sujet auxquels il est fait référence dans le présent communiqué. Ni les Banques, ni l'un de leurs administrateurs, dirigeants, salariés, conseils ou mandataires respectifs n'acceptent de responsabilité, ou ne donnent de déclaration ou de garantie, expresse ou tacite, concernant le caractère précis ou complet de l'information contenue dans le présent communiqué de presse (ou si une information a été omise du présent communiqué de presse) ou toute autre information relative à la Société, ses filiales ou sociétés associés, de manière écrite, orale ou sous une forme visuelle ou électronique, et peu important le mode de transmission ou de mise à disposition ou pour toute perte résultant de l'utilisation du présent communiqué de presse ou de son contenu ou autre.

Pendant une période de 30 jours suivant la fixation du Prix de l'Offre (soit selon le calendrier prévisionnel jusqu'au 13 novembre 2021 inclus), BNP Paribas, agissant en qualité d'Agent Stabilisateur pourra (mais n'y sera en aucun cas tenu), conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment celles du Règlement délégué no°2016/1052 de la Commission européenne du 8 mars 2016 complétant le règlement (UE) no 596/2014 du Parlement européen et du Conseil et concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation, réaliser des opérations de stabilisation à l'effet de stabiliser ou soutenir le prix des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Conformément à l'article 7 du règlement délégué n° 2016/1052 de la Commission européenne du 8 mars 2016, les opérations de stabilisation ne pourront être effectuées à un prix supérieur au prix de l'Offre. Ces interventions seront susceptibles d'affecter le cours des actions et pourront aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait autrement. Même si des opérations de stabilisation étaient réalisées, BNP Paribas pourrait, à tout moment, décider d'interrompre de telles opérations. L'information sera fournie aux autorités de marché compétentes et au public conformément à l'article 6 du règlement précité. Conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement précité, BNP Paribas, agissant pour le compte des établissements garants de l'Offre, pourrait effectuer des surallocations dans le cadre de l'Offre à hauteur du nombre d'actions couvertes par l'option de surallocation, majoré, le cas échéant, d'un nombre d'actions représentant au maximum 5 % de l'Offre (hors exercice de l'option de surallocation).

Déclarations prospectives

*Le présent communiqué de presse contient des indications sur les perspectives et axes de développement d'OVH Groupe (« **OVHcloud** »). Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaite », « pourrait », ou, le cas échéant, la forme négative de ces termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par OVHcloud. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire.*

Ces informations contiennent des données relatives aux intentions, aux estimations et aux objectifs d'OVHcloud en ce qui concerne ses marchés, ses stratégies, sa croissance, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses liquidités. Les déclarations prospectives d'OVHcloud ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Sauf obligation législative ou réglementaire qui s'appliquerait, OVHcloud décline expressément tout engagement de publier des mises à jour des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse afin de refléter tout changement affectant ses objectifs ou les événements, conditions ou circonstances sur lesquels sont fondées les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse.

OVHcloud opère dans un environnement concurrentiel et en constante évolution ; il peut donc ne pas être en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute déclaration prospective, étant rappelé qu'aucune de ces déclarations prospectives ne constitue une garantie de résultat. Ces risques et incertitudes incluent ceux et celles figurant et détaillés dans le Chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement.

Annexe

RESUME DU PROSPECTUS

Prospectus approuvé en date du 4 octobre 2021 par l'AMF sous le numéro 21-431

Section 1 – Introduction
<p>Nom et code ISIN (numéro international d'identification des valeurs mobilières) des valeurs mobilières Libellé pour les actions : OVH. Code ISIN : FR0014005HJ9.</p> <p>Identité et coordonnées de l'émetteur, y compris son identifiant d'entité juridique (LEI) Dénomination sociale : OVH Groupe (la « Société » et, avec l'ensemble de ses filiales et participations, le « Groupe » ou « OVHcloud »). Lieu et numéro d'immatriculation : R.C.S. Lille Métropole 537 407 926. LEI : 9695001J8OSOVX4TP939.</p> <p>Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui a approuvé le Prospectus Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») - 17 Place de la Bourse, 75002 Paris, France. Le Document d'Enregistrement de la Société a été approuvé le 17 septembre 2021 sous le numéro I. 21-052 par l'AMF. Le Supplément au Document d'Enregistrement de la Société a été approuvé le 4 octobre 2021 sous le numéro I.21-059 par l'AMF.</p> <p>Date d'approbation du Prospectus 4 octobre 2021.</p> <p>Avertissement au lecteur Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet d'une offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>L'investisseur pourrait perdre la totalité ou une partie des sommes qu'il investirait dans les actions de la Société dans le cas d'une baisse du cours des actions de la Société. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou incohérent, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
Section 2 – Informations clés sur l'émetteur
2.1 - Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ?
<ul style="list-style-type: none">- Dénomination sociale : OVH Groupe- Siège social : 2 rue Kellermann, 59100 Roubaix, France- Forme juridique : société anonyme, à conseil d'administration (depuis le 28 septembre 2021)- Droit applicable : droit français- Pays d'origine : France. <p>Principales activités OVHcloud est le principal fournisseur européen de services cloud. Le Groupe compte 1,6 million de clients, dont des entreprises en transition vers le cloud, des « pure players » du numérique et des entités publiques répartis dans plus de 140 pays, à qui il propose une gamme complète de solutions cloud. Seul acteur européen d'envergure spécialisé dans le cloud, OVHcloud est idéalement positionné pour capter la croissance exponentielle de ce marché et la demande grandissante en matière de souveraineté des données.</p> <p>Fondé par Octave Klaba en 1999 et dirigé par son Directeur général Michel Paulin, OVHcloud fournit aux entreprises un large éventail de solutions couvrant le cloud privé, public et web, conçues pour répondre à une demande croissante en matière de cloud hybride et multi-cloud. OVHcloud est l'un des deux principaux fournisseurs de services de cloud privé en Europe, et le premier acteur en Europe continentale. Au regard de son offre actuelle, de sa présence sur le marché et de sa stratégie, OVHcloud est également un leader européen des services de « Hosted Private Cloud ». Le Groupe est de plus en plus actif sur le marché du cloud public : il en est le premier fournisseur européen, et le cinquième acteur en Europe.</p> <p>OVHcloud s'adresse à un marché mondial des services d'infrastructure de cloud et de plateforme logicielle estimé à 100-120 milliards d'euros en 2020 (dont environ 60 à 80 milliards d'euros pour les services d'infrastructure), qui a connu une forte croissance ces dernières années, les entreprises se tournant de plus en plus vers les fournisseurs de services cloud pour leurs besoins informatiques. OVHcloud prévoit la poursuite d'une croissance robuste du marché dans les années à venir, sous l'effet de l'augmentation des dépenses informatiques des entreprises consacrées au cloud, et de l'innovation qui entraîne une demande accrue pour le cloud.</p> <p>Au cours de l'exercice clos le 31 août 2020 (exercice 2020), OVHcloud a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 632 millions d'euros. 62 % de ses revenus pour l'exercice 2020 ont été réalisés à partir de solutions de cloud privé, 13 % à partir de solutions de cloud public et 25 % à partir de solutions de cloud web et autres. OVHcloud a réalisé 52 % de son chiffre d'affaires de l'exercice 2020 avec des clients en France, 28 % ailleurs en Europe et 20 % dans le reste du monde. L'EBITDA ajusté d'OVHcloud s'est élevé à 263 millions d'euros au cours de l'exercice 2020, son résultat opérationnel à 30,6 millions d'euros et son flux de trésorerie opérationnel (net des dépenses d'investissement récurrentes) à 139 millions d'euros. Au 31 août 2020, OVHcloud avait une dette financière nette (incluant les dettes locatives) de 576 millions d'euros (2,2 fois l'EBITDA ajusté de l'exercice 2020) et des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société de 120</p>

millions d'euros. L'EBITDA courant est passé de 147,2 millions d'euros au cours de l'exercice 2018, à 205,8 millions d'euros au cours de l'exercice 2019, soit une croissance de 58,6 millions d'euros, ou 39,8 %.

L'activité d'OVHcloud a continué de croître pendant la période de neuf mois se terminant au 31 mai 2021 (les « neuf mois 2021 »). Le chiffre d'affaires a augmenté de 4,9 % par rapport à la même période de l'exercice 2020 (les « neuf mois 2020 »), porté notamment par le segment cloud public et le dynamisme du canal digital sur l'ensemble des segments et régions, compensé par un effet de change négatif, des facteurs non-récurrents aux Etats-Unis, et l'impact de l'incendie de Strasbourg. La marge d'EBITDA ajusté pour les neuf mois 2021 a maintenu son fort niveau de l'exercice 2020, se situant à 40,1 %, avec une marge brute en légère diminution en pourcentage du chiffre d'affaires (0,4 point), des coûts commerciaux et marketing en hausse, et une bonne maîtrise des frais généraux et administratifs. L'EBITDA courant a augmenté de 23,9 % au cours de l'exercice 2020, reflétant l'augmentation des revenus et les charges d'exploitation essentiellement stables enregistrées par le Groupe. L'EBITDA courant a augmenté de 4,2 % au cours des neuf mois 2021. L'EBITDA courant est relativement stable en pourcentage du chiffre d'affaires, passant de 39,3 % sur les neuf mois 2020 à 39,0 % sur les neuf mois 2021. Cette stabilité reflète la bonne performance opérationnelle, ainsi que les effets compensatoires de l'impact de l'incendie de Strasbourg sur le chiffre d'affaires, et de l'augmentation des charges de personnel capitalisées. Le résultat opérationnel a été impacté par une augmentation des charges d'amortissement résultant de la croissance des capex sur l'exercice 2020, et surtout des charges non-récurrentes liées à l'incendie de Strasbourg. Le résultat net pour la période a été négatif, sous le poids de ces charges non-récurrentes.

Actionnariat à la date du Prospectus

La répartition du capital de la Société présentée ci-après tient compte des opérations de réorganisation du capital suivantes devant intervenir avant la réalisation du règlement-livraison des Actions Offertes Initiales (les « **Opérations de Réorganisation du Capital** ») :

(i) la conversion de l'ensemble des actions de préférence de catégorie A (les « **ADP A** ») émises par la Société en actions ordinaires au jour du règlement-livraison de l'Offre, en application des termes et conditions des ADP A, après réduction de leur valeur nominale d'un montant maximum de 23 cents par action, pour porter leur valeur nominale à un montant compris entre 1,00€ et 1,23€ par ADP A et (ii)

la conversion de l'ensemble des actions de préférence de catégorie C (les « **ADP C** ») en actions ordinaires à la date de règlement-livraison de l'Offre, selon un ratio de conversion d'une ADP C pour une action ordinaire, en application des termes et conditions des ADP C, et (iii) la fusion-absorption des sociétés MANOVH et MENOVIH par la Société devant intervenir le jour du règlement-livraison de l'Offre, après réalisation d'une souscription par Jezby Ventures SAS à une augmentation de capital de MANOVH et de MENOVIH.

Cette répartition du capital a été établie à titre illustratif sur la base de la borne inférieure ou de la borne supérieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, selon le cas.

Actionnaires	Borne inférieure de la fourchette de prix			Borne supérieure de la fourchette de prix		
	Détenition			Détenition		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Famille Klaba ²	18.304.220	10,79%	10,79%	18.370.521	10,89%	10,89%
Digital Scale SAS ³	25.519.435	15,05%	15,05%	25.519.435	15,13%	15,13%
Yellow Source SAS ³	24.026.666	14,17%	14,17%	24.026.666	14,25%	14,25%
Deep Code SAS ⁴	25.505.256	15,04%	15,04%	25.505.256	15,12%	15,12%
Bleu Source SAS ⁴	24.026.666	14,17%	14,17%	24.026.666	14,25%	14,25%
Innolys SAS ⁵	13.146.668	7,75%	7,75%	13.146.668	7,80%	7,80%
Invest Bleu SAS.....	432.433	0,25%	0,25%	400.000	0,24%	0,24%
Jezby Ventures SAS.....	1.028.812	0,61%	0,61%	951.650	0,56%	0,56%
Total concert (famille Klaba et entités contrôlées par la famille Klaba).....	131.990.156	77,82%	77,82%	131.946.862	78,24%	78,24%
Spiral Holdings BV ⁶	16.371.075	9,65%	9,65%	15.890.663	9,42%	9,42%
Spiral Holdings SCA ⁷	16.371.075	9,65%	9,65%	15.890.663	9,42%	9,42%
Salariés et dirigeants anciens ou actuels du groupe et administrateurs ⁸	4.881.366	2,88%	2,88%	4.910.170	2,91%	2,91%
TOTAL.....	169.613.672	100,00%	100,00%	168.638.358	100,00%	100,00%

(1) En prenant pour hypothèse une conversion des Actions de Préférence A en Actions Ordinaires sur la base des parités entre les valeurs nominales respectives

(2) La famille Klaba comprend MM. Henrik, Octave et Miroslaw Klaba et Mme Halina Klaba.

(3) Entités contrôlées par M. Octave Klaba et les membres de sa famille

(4) Entités contrôlées par M. Miroslaw Klaba et les membres de sa famille

(5) Entité détenue par MM. Octave et Miroslaw Klaba

(6) Entité détenue indirectement par des fonds d'investissement gérés ou conseillés par TowerBrook Capital Partners

(7) Entité détenue indirectement par des fonds d'investissement ou autres entités gérés ou conseillés par KKR

(8) Hors administrateurs représentant la famille Klaba, et y compris un administrateur n'ayant pas vocation à le demeurer à la date du règlement-livraison de l'introduction en bourse

La Société est contrôlée par le concert formé entre la famille Klaba et les entités contrôlées par la famille Klaba qui détiennent la majorité du capital et des droits de vote de la Société.

Principaux dirigeants

Monsieur Octave Klabi, Président du Conseil d'administration de la Société.

Monsieur Michel Paulin, Directeur général de la Société.

En outre, la Société est composée d'une équipe de direction dont sont membres Monsieur Thierry Souche, Monsieur Yann Leca, Monsieur François Sterin, Monsieur Sylvain Rouri, Monsieur Dominique Michiels, Madame Line Cadel, Madame Cristina Guttuso, Monsieur Frédéric Etheve, Monsieur Axel McNamara et Madame Ludivine Boutry (le « Comité exécutif »).

Contrôleurs légaux des comptes

Grant Thornton (29 rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine, France), membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre, représenté par Pascal Leclerc et Vincent Papazian ; **KPMG** (2 avenue Gambetta, Tour Egho, 92066 Paris La Défense Cedex, France), membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre, représenté par Jacques Pierre et François Bloch.

2.2 - Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?

Informations financières sélectionnées

Les informations financières sélectionnées ci-dessous sont issues des états financiers consolidés du Groupe établis conformément aux normes IFRS au titre des exercices clos les 31 août 2020, 2019 et 2018 et des états financiers résumés consolidés intermédiaires du Groupe au titre de la période de neuf mois close le 31 mai 2021, ayant respectivement fait l'objet d'un rapport d'audit et d'un rapport d'examen limité par les commissaires aux comptes de la Société.

Informations financières sélectionnées du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 août 2020	Exercice clos le 31 août 2019	Exercice clos le 31 août 2018	Neuf mois 2021	Neuf mois 2020
Chiffre d'affaires.....	632,1	580,4	511,7	495,1	472,0
Résultat opérationnel ..	30,6	(14,4)	(22,7)	(39,6)	25,8
EBITDA courant.....	255,0	205,8	147,2	193,2	185,5
Résultat net	(11,3)	(40,9)	(27,9)	(44,9)	(4,7)

Informations financières sélectionnées du bilan consolidé

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 août 2020	Exercice clos le 31 août 2019	Exercice clos le 31 août 2018	Neuf mois 2021
Total des actifs.....	1 055,1	897,7	894,1	1 118,3
Total des capitaux propres .	120,4	284,2	317,9	87,5
Total des passifs.....	1 055,1	897,7	894,1	1 118,3

Informations financières sélectionnées des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 août 2020	Exercice clos le 31 août 2019	Exercice clos le 31 août 2018	Neuf mois 2021	Neuf mois 2020
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles.....	270,4	165,4	157,5	205,5	199,9
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(299,9)	(214,8)	(316,7)	(257,5)	(190,0)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement.....	91,0	24,915	125,1	(2,1)	106,4

Principaux indicateurs de performance financiers

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 août 2020	Exercice clos le 31 août 2019	Exercice clos le 31 août 2018	Neuf mois 2021	Neuf mois 2020
Chiffre d'affaires.....	632,1	580,4	511,7	495,1	472,0
(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 août 2020	Exercice clos le 31 août 2019	Exercice clos le 31 août 2018	Neuf mois 2021	Neuf mois 2020
EBITDA courant.....	255,0	205,8	147,2	193,2	185,5
EBITDA ajusté ⁽¹⁾	263,1	213,1	155,4	198,4	191,9

⁽¹⁾ En complément de l'EBITDA courant, le Groupe suit un EBITDA ajusté correspondant à l'EBITDA courant retraité des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions. Le Groupe exclut de son EBITDA ajusté les charges liées aux rémunérations fondées sur des actions parce qu'il considère qu'elles ne reflètent pas la performance opérationnelle courante du Groupe et qu'elles n'ont pas d'impact direct sur la trésorerie (hormis pour les charges sociales et patronales associées ou en cas de décision par le Groupe de rachat de ses titres). En outre, à l'avenir le Groupe prévoit d'exclure de son EBITDA ajusté les charges résultant de l'étalement des compléments de prix d'acquisition car il considère qu'elles ne reflètent pas la performance opérationnelle courante du Groupe. Cette dernière exclusion n'a pas d'impact sur les exercices 2018, 2019 et 2020 ou sur les neuf premiers mois de l'exercice 2021.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 août 2020	Exercice clos le 31 août 2019	Exercice clos le 31 août 2018	Neuf mois 2021	Neuf mois 2020
Dépenses d'investissement (hors acquisitions d'entreprises) (Capex)	276,0	214,8	306,0	257,5	190,0
(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 août 2020	Exercice clos le 31 août 2019	Exercice clos le 31 août 2018	Neuf mois 2021	

Dette financière nette.....	575,6	365,1	293,8	656,1
-----------------------------	-------	-------	-------	-------

Estimés 2021

Le chiffre d'affaires consolidé d'OVHcloud pour l'exercice 2021 est estimé à 663 millions d'euros contre un chiffre d'affaires de 632 millions d'euros pour l'exercice 2020. La marge d'EBITDA ajusté pour l'exercice clos le 31 août 2021 est estimée entre 38 % et 40 % du chiffre d'affaires. Après déduction des charges de rémunération fondée sur les actions et des charges résultant de l'étalement des compléments de prix d'acquisition, la marge d'EBITDA courant pour la même période est estimée entre 35 % et 37 % du chiffre d'affaires.

La croissance du chiffre d'affaires a donné lieu à une augmentation mécanique du montant des encaissements clients, dont l'essentiel régit comptant au moment de la mise en place du service. Par conséquent, la variation du besoin en fonds de roulement devrait correspondre à un flux de trésorerie positif estimé à plus de 5 millions d'euros pour l'exercice 2021 (en excluant, au 31 août 2021, la créance résultant du produit d'indemnité d'assurance de 58 millions d'euros). En ce qui concerne les capex, leur niveau devrait s'établir dans les fourchettes suivantes pour l'exercice 2021 : entre 16 % et 20 % du chiffre d'affaires pour les capex récurrents (les investissements liés à l'incendie de Strasbourg ne sont pas inclus dans les capex récurrents), et entre 30 % et 34 % du chiffre d'affaires pour les capex de croissance, incluant certains investissements liés à l'incendie de Strasbourg et au plan d'hyper-résilience adopté à la suite de l'incendie. La dette financière nette (hors dettes locatives IFRS 16) au 31 août 2021 s'établit à 656,1 millions d'euros. OVHcloud entend poursuivre sa stratégie de croissance externe de manière financièrement responsable, en visant un ratio de levier financier ne dépassant pas 3,0 (le ratio de levier financier est la dette financière nette divisée par l'EBITDA ajusté) sur la base de son évaluation actuelle des opportunités d'acquisition potentielles.

Objectifs 2022 – 2025

A moyen terme, OVHcloud cherchera à accélérer la croissance de son chiffre d'affaires, grâce à la montée en puissance de ses initiatives stratégiques, dont notamment le déploiement de son offre PaaS, l'accélération de son activité en Europe (hors France), aux Etats-Unis et en Asie, l'acquisition de nouveaux clients par le canal digital, et une augmentation de sa base de clients entreprises. Son ambition est de réaliser un taux de croissance organique du chiffre d'affaires aux alentours de 25% à horizon 2025. OVHcloud prévoit qu'environ un quart de cette hausse de la croissance de son chiffre d'affaires proviendra d'une évolution de son mix d'activités, environ un tiers de la croissance de son PaaS, environ un quart de son expansion internationale et environ un sixième de l'évolution du marché vers les clouds hybrides et multiples, ainsi que de l'accent mis sur la souveraineté des données.

2.3 - Quels sont les risques spécifiques à l'émetteur ?

Un investissement dans les titres de la Société comprend de nombreux risques et incertitudes liés aux activités du Groupe pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment :

Risques liés à la cybersécurité :

- Risques liés à un incident de cybersécurité qui pourrait avoir un impact sur la capacité d'OVHcloud à fournir un service aux clients et pourrait affecter défavorablement sa réputation.

Risques liés au marché et à la position concurrentielle d'OVHcloud :

- Risques liés à la croissance d'OVHcloud qui dépend de l'augmentation des dépenses informatiques et de l'utilisation du cloud par les entreprises ;
- Risques liés aux marchés sur lesquels OVHcloud opère qui sont hautement concurrentiels et, si OVHcloud ne parvient pas à fournir des solutions cloud avancées et à adapter son offre pour répondre aux besoins des clients, son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient en pâtir.

Risques liés aux opérations d'OVHcloud :

- Risques liés à la pandémie de COVID-19 qui a eu et pourrait continuer à avoir un impact défavorable sur l'activité d'OVHcloud.

Risques liés aux activités d'OVHcloud :

- Risques résultant d'un incendie majeur dans le centre de données d'OVHcloud à Strasbourg ;
- Risques liés à de nombreuses installations d'OVHcloud qui sont situées dans d'anciens bâtiments industriels qui pourraient présenter des défauts structurels et défaillances sur le plan environnemental existants.

Risques juridiques, de conformité et fiscaux :

- Risques liés au fait qu'il peut être difficile ou coûteux de se conformer à l'évolution de la législation et des exigences en matière de protection des données, de cloud et autres lois et réglementations en matière de données.

Risques financiers et comptables :

- Risques liés à l'endettement actuel et futur d'OVHcloud.

Autres risques :

- Risques liés au fait qu'OVHcloud a conclu, et peut continuer à conclure, certaines conventions avec des parties liées.

Section 3 – Informations clés sur les valeurs mobilières

3.1 – Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières ?

Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (« Euronext Paris ») est demandée sont :

- les actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public d'un montant d'environ 350 millions d'euros, prime d'émission incluse (correspondant à 18.918.919 actions nouvelles au maximum, sur la base d'un Prix de l'Offre égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) (les « Actions Nouvelles ») ; et
- l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social de la Société à l'issue des Opérations de Réorganisation du Capital, toutes de même valeur nominale, intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie (Code ISIN : FR0014005HJ9) (les « Actions Existantes »).

Les Actions Existantes comprendront un nombre maximum de 2.702.702 Actions Existantes cédées par les Actionnaires Cédants (les « Actions Cédées Initiales ») et, ensemble avec les Actions Nouvelles, les « Actions Offertes Initiales » ainsi qu'un nombre maximum de 3.243.244 actions cédées supplémentaires en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (tel que ce terme est défini ci-après) (les « Actions Cédées Supplémentaires ») et, ensemble avec les Actions Cédées Initiales, les « Actions Cédées ».

Les Actions Cédées comprendront, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, (i) un nombre maximum de 864.865 Actions Existantes cédées par certains membres de la famille Klabá et certaines entités contrôlées par la famille Klabá (les « **Actionnaires Familiaux** »), (ii) un nombre maximum de 2.112.504 Actions Existantes cédées par Spiral Holdings BV (« **Spiral Holdings BV** »), (iii) un nombre maximum de 2.112.504 Actions Existantes cédées par Spiral Holdings SCA (« **Spiral Holdings SCA** ») et (iv) un nombre maximum de 856.073 Actions Existantes cédées par certains salariés et dirigeants, anciens ou actuels du Groupe (les « **Managers** ») et ensemble avec les Actionnaires Familiaux, Spiral Holdings BV, Spiral Holdings SCA, les « **Actionnaires Cédants** »).

Les Actions Nouvelles et les Actions Cédées sont définies ensemble comme les « **Actions Offertes** » et sont offertes dans le cadre de l'Offre (tel que ce terme est défini ci-après).

Monnaie, dénomination et nombre de valeurs mobilières émises

Devise : Euro.

Libellé pour les actions : OVH.

A la date du Prospectus, la valeur nominale par action ordinaire est égale à un euro.

Droits attachés aux actions :

Les actions porteront jouissance courante. En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société qui régiront la Société à compter de son introduction en bourse, les principaux droits attachés aux actions de la Société seront les suivants : (i) droit à dividendes et droit de participation aux bénéfices de la Société, (ii) droit de participer aux assemblées générales d'actionnaires, (iii) droit de vote, (iv) droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie et (v) droit de participation à tout excédent en cas de liquidation. Les statuts de la Société, tels que modifiés et avec effet à la date et sous réserve de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, excluent expressément le droit de vote double prévu à l'article L.22-10-46 du Code de commerce.

Rang relatif des valeurs mobilières dans la structure du capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité :

Sans objet.

Restriction imposée à la libre négociabilité des actions :

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.

Politique en matière de dividendes :

La Société n'a procédé à aucun versement de dividendes au titre des exercices clos les 31 août 2020, 2019 et 2018. Le Groupe n'envisage pas de verser des dividendes à moyen terme ; la trésorerie disponible du Groupe sera en effet affectée au soutien de sa stratégie de croissance.

3.2 – Où les valeurs mobilières seront-elles négociées ?

L'admission des 18.918.919 Actions Nouvelles et de l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social de la Société à l'issue des Opérations de Réorganisation du Capital, dont le nombre maximum est de 169.613.672 (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre), est demandée sur le compartiment A d'Euronext Paris. Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché n'a été formulée par la Société.

3.3 – Les valeurs mobilières font-elles l'objet d'une garantie ?

L'Offre fait l'objet d'un contrat de garantie dans les conditions décrites à la section 4.2 du résumé du Prospectus ci-après. Cette garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du code de commerce.

3.4 – Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières ?

Un investissement dans les titres de la Société comprend de nombreux risques et incertitudes pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment :

- Le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ;
- Un marché liquide des actions de la Société pourrait ne pas se développer ou perdurer ;
- La cession par les principaux actionnaires d'un nombre important d'actions de la Société, à l'issue de la période de conservation, pourrait avoir un impact défavorable significatif sur le prix de marché des actions de la Société ;
- Le concert formé entre les Actionnaires Familiaux continuera de détenir une large majorité du capital et pourrait ainsi exercer un contrôle sur la Société et faire adopter certaines décisions par l'assemblée générale ordinaire, voire par l'assemblée générale extraordinaire.

Section 4 – Informations clés sur l'offre au public de valeurs mobilières et/ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé

4.1 – A quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière ?

Structure de l'Offre : il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant (i) une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou l'« **OPO** ») et (ii) un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** »), comportant (a) un placement en France et (b) un placement privé international dans certains pays, y compris aux Etats-Unis d'Amérique en vertu de la règle 144A du *U.S. Securities Act* de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** ») et à l'extérieur des Etats-Unis d'Amérique en vertu de la Regulation S du *Securities Act*. Un minimum de 10% du nombre d'Actions Offertes dans le cadre de l'Offre (hors exercice éventuel de l'Option de Surallocation) sera offert dans le cadre de l'OPO. Deux catégories d'ordres de souscription sont susceptibles d'être émis en réponse à l'OPO (i) fraction d'ordre de souscription A1 : entre 10 et 200 actions incluses ; et (ii) fraction d'ordre de souscription A2 : au-delà de 200 actions. Les fractions d'ordres de souscription A1 sont prioritaires par rapport aux fractions d'ordres de souscription A2 ; un taux de réduction pouvant aller jusqu'à 100 % peut être appliqué aux fractions d'ordres de souscription A2 pour servir les fractions d'ordres de souscription A1.

Option de Surallocation : Spiral Holdings BV et Spiral Holdings SCA consentiront à BNP Paribas agissant en qualité d'agent de la stabilisation, au nom et pour le compte des Garants, une option permettant la cession d'un nombre d'actions représentant au total un

maximum de 15% du nombre d'Actions Offertes Initiales, soit, sur la base d'un Prix de l'Offre égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, un maximum de 3.243.244 Actions Cédées Supplémentaires (l'« **Option de Surallocation** »).

Fourchette indicative du Prix de l'Offre : le prix des Actions Offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des Actions Offertes dans le cadre du Placement Global (le « **Prix de l'Offre** »).

La fourchette indicative du Prix de l'Offre arrêtée par le conseil d'administration de la Société est comprise entre 18,50 et 20 euros par action. Cette fourchette du Prix de l'Offre est indicative et le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette indicative du Prix de l'Offre.

Calendrier indicatif

4 octobre 2021	Approbation du Prospectus par l'AMF.
5 octobre 2021	Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus. Ouverture de l'OPO et du Placement Global.
13 octobre 2021	Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les achats aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les achats par Internet.
14 octobre 2021	Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris). Fixation du Prix de l'Offre. Diffusion du communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre. Première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris. Début de la période de stabilisation.
15 octobre 2021	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris (sur une ligne de cotation intitulée « OVH Promesses » jusqu'à la date de règlement livraison de l'OPO et du Placement Global).
18 octobre 2021	Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global.
19 octobre 2021	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « OVH ».
13 novembre 2021	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation. Fin de la période de stabilisation.

Modalités de souscription : les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 13 octobre 2021 à 17 heures (heure de Paris) pour les achats aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les achats par Internet, si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier.

Pour être pris en compte, les ordres de souscription émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par l'un ou plusieurs des Garants au plus tard le 14 octobre 2021 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

Révocation des ordres de souscription : les ordres de souscription passés dans le cadre de l'OPO seront révocables. Les modalités pratiques de révocation des ordres sont déterminées par chaque intermédiaire financier. Il appartient donc aux investisseurs de se rapprocher de leur intermédiaire financier pour connaître ces modalités. Tout ordre de souscription émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué auprès du Garant ayant reçu cet ordre de souscription et ce jusqu'au 14 octobre 2021 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation.

Répartition du capital et des droits de vote :

A titre illustratif, à l'issue des Opérations de Réorganisation du Capital et de l'Offre (et sans tenir compte de l'opération concomitante d'offre réservée aux salariés), la répartition de l'actionariat de la Société ressortirait comme suit, sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre.

Actionnaires	Borne inférieure de la fourchette de prix					
	Dé détention (hors exercice éventuel de l'Option de Surallocation)			Dé détention (après exercice intégral de l'Option de Surallocation)		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Famille Klaba ²	18.196.112	9,65%	9,65%	18.196.112	9,65%	9,65%
Digital Scale SAS ³	24.951.867	13,23%	13,23%	24.951.867	13,23%	13,23%
Yellow Source SAS ³	24.026.666	12,74%	12,74%	24.026.666	12,74%	12,74%
Deep Code SAS ⁴	25.316.067	13,43%	13,43%	25.316.067	13,43%	13,43%
Bleu Source SAS ⁴	24.026.666	12,74%	12,74%	24.026.666	12,74%	12,74%
Innolys SAS ⁵	13.146.668	6,97%	6,97%	13.146.668	6,97%	6,97%
Invest Bleu SAS	432.433	0,23%	0,23%	432.433	0,23%	0,23%
Jezby Ventures SAS	1.028.812	0,55%	0,55%	1.028.812	0,55%	0,55%
Total concert (famille Klaba et entités contrôlées par la famille Klaba)	131.125.291	69,55%	69,55%	131.125.291	69,55%	69,55%
Spiral Holdings BV ⁶	15.880.193	8,42%	8,42%	14.258.571	7,56%	7,56%
Spiral Holdings SCA ⁷	15.880.193	8,42%	8,42%	14.258.571	7,56%	7,56%
Salariés et dirigeants anciens ou actuels du groupe et administrateurs ⁸	4.025.293	2,14%	2,14%	4.025.293	2,14%	2,14%
Flottant	21.621.621	11,47%	11,47%	24.864.865	13,19%	13,19%
TOTAL	188.532.591	100,00%	100,00%	188.532.591	100,00%	100,00%

Le lecteur est invité à consulter les notes sous le tableau figurant en page 2 du résumé.

A titre illustratif, à l'issue des Opérations de Réorganisation du Capital et de l'Offre, la répartition de l'actionariat de la Société ressortirait comme suit, sur la base de la borne supérieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre : total concert (famille Klaba et entités contrôlées par la famille Klaba) : 131.081.997 actions, 70,42% du capital et des droits de vote hors exercice éventuel de l'Option de Surallocation et 131.081.997 actions, 70,42% du capital et des droits de vote après exercice éventuel de l'Option de Surallocation ;

Spiral Holdings BV : 15.399.781 actions, 8,27% du capital et des droits de vote hors exercice éventuel de l'Option de Surallocation et 13.883.898 actions, 7,46% du capital et des droits de vote après exercice éventuel de l'Option de Surallocation ; Spiral Holdings SCA : 15.399.781 actions, 8,27% du capital et des droits de vote hors exercice éventuel de l'Option de Surallocation et 13.883.898 actions, 7,46% du capital et des droits de vote après exercice éventuel de l'Option de Surallocation ; Salariés et dirigeants anciens ou actuels du groupe et administrateurs : 4.045.031 actions, 2,17% du capital et des droits de vote hors exercice éventuel de l'Option de Surallocation et 4.045.031 actions, 2,17% du capital et des droits de vote après exercice éventuel de l'Option de Surallocation ; flottant : 20.211.768 actions, 10,86% du capital et des droits de vote hors exercice éventuel de l'Option de Surallocation et 23.243.534 actions, 12,49% du capital et des droits de vote après exercice éventuel de l'Option de Surallocation.

Au cas où l'augmentation de capital serait réduite à 75% de son montant, à titre illustratif, à l'issue des Opérations de Réorganisation du Capital et de l'Offre, la répartition de l'actionnariat de la Société ressortirait comme suit, sur la base de la borne supérieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre : total concert (famille Klabá et entités contrôlées par la famille Klabá) : 131.081.997 actions, 72,12% du capital et des droits de vote hors exercice éventuel de l'Option de Surallocation et 131.081.997 actions, 72,12% du capital et des droits de vote après exercice éventuel de l'Option de Surallocation ; Spiral Holdings BV : 15.399.781 actions, 8,47% du capital et des droits de vote hors exercice éventuel de l'Option de Surallocation et 14.212.023 actions, 7,82% du capital et des droits de vote après exercice éventuel de l'Option de Surallocation ; Salariés et dirigeants anciens ou actuels du groupe et administrateurs : 4.045.031 actions, 2,23% du capital et des droits de vote après exercice éventuel de l'Option de Surallocation ; flottant : 15.836.768 actions, 8,71% du capital et des droits de vote hors exercice éventuel de l'Option de Surallocation et 18.212.284 actions, 10,02% du capital et des droits de vote après exercice éventuel de l'Option de Surallocation.

Ainsi, à l'issue de l'Offre, le concert formé entre la famille Klabá et les entités contrôlées par la famille Klabá conservera la majorité du capital et des droits de vote de la Société.

La Société a par ailleurs attribué des actions gratuites (les « Actions Gratuites ») à certains salariés et dirigeants du Groupe, donnant accès à un total de 693.162 actions nouvelles de la Société non encore acquises à la date du présent prospectus, correspondant à 0,4% du capital (après les Opérations de Réorganisation et l'émission des Actions Nouvelles, sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) sur une base diluée.

Dilution résultant de l'émission des Actions Nouvelles

Incidence de l'Offre sur la quote-part des capitaux propres de la Société : Sur la base des capitaux propres consolidés de la Société au 31 mai 2021 et du nombre total d'actions composant le capital social à l'issue des Opérations de Réorganisation du Capital, les capitaux propres consolidés par action, avant et après l'Offre, s'établiraient comme suit, après émission de la totalité des Actions Nouvelles (en prenant pour hypothèse une émission d'un nombre maximal de 18.918.919 actions sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, après imputation des frais juridiques et administratifs, de la rémunération globale des intermédiaires financiers et du dénouement d'instruments attribués par le Groupe aux salariés étrangers (« actions fantômes »), réglés en trésorerie en cas d'introduction en bourse) :

	Capitaux propres consolidés par action au 31 mai 2021	
	Base non-diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des Actions Nouvelles	0,52 euros	0,51 euros
Après émission d'un nombre maximum de 18.918.919 Actions Nouvelles (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre)	2,14 euros	2,13 euros

⁽¹⁾ En cas d'exercice de l'intégralité des Actions Gratuites attribués à certains salariés et dirigeants du Groupe, donnant accès à un total de 693.162 actions nouvelles de la Société.

Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre

L'incidence de l'Offre sur la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait postérieurement aux Opérations de Réorganisation du Capital 1% du capital social de la Société et ne participerait pas à l'Offre (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société après les Opérations de Réorganisation du Capital sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) (en prenant pour hypothèse une émission d'un nombre maximal de 18.918.919 Actions Nouvelles, sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire	
	Base non-diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des Actions Nouvelles	1,0 %	1,0 %
Après émission d'un nombre maximum de 14.189.189 Actions Nouvelles (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) (soit une souscription à hauteur de 75 % de l'Offre)	0,9 %	0,9 %
Après émission d'un nombre maximum de 18.918.919 Actions Nouvelles (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) (soit une souscription à hauteur de 100 % de l'Offre)	0,9 %	0,9 %

⁽¹⁾ En cas d'exercice de l'intégralité des Actions Gratuites attribués à certains salariés et dirigeants du Groupe, donnant accès à un total de 693.162 actions nouvelles de la Société.

Estimation des dépenses totales liées à l'Offre : les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 35 millions d'euros, dont environ 7 millions de dépenses liées au dénouement d'instruments attribués par le Groupe aux salariés étrangers (« actions fantômes »), réglés en trésorerie en cas d'introduction en bourse.

Dépenses facturées à l'investisseur par la Société : Sans objet.

4.2 – Pourquoi ce prospectus est-il établi ?

Utilisation et montant net estimé du produit de l'émission des Actions Nouvelles : la Société a l'intention d'utiliser le produit de l'émission des actions nouvelles pour financer sa stratégie de croissance dont notamment le financement de son expansion géographique

et la construction des centres de données, du développement des produits nouveaux et le cas échéant des opérations de croissance externe. Le produit de la cession des Actions Cédées reviendra aux Actionnaires Cédants.

Une éventuelle réduction du montant de l'augmentation de capital n'aurait pas d'impact sur ces objectifs stratégiques dans la mesure où la Société sera à même de lever des financements pour compléter, en tant que de besoin, le financement des priorités stratégiques ainsi présentées. En effet, le ratio de levier maximum de 4.0x 1 prévu par le nouveau crédit syndiqué confère en effet à la Société une telle flexibilité au vu de son niveau de levier actuel. Il est par ailleurs rappelé que les fonds levés dans le cadre de l'augmentation de capital ne seront pas alloués à une réduction de la dette. Celle-ci sera refinancée par le nouveau crédit syndiqué. L'Offre donnera en outre une liquidité aux Actionnaires Cédants.

Produit brut et net de l'émission des Actions Nouvelles : environ 350 millions d'euros brut et 315 millions d'euros net.

Les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 35 millions d'euros, dont environ 7 millions de dépenses liées au dénouement d'instruments attribués par le Groupe aux salariés étrangers (« actions fantômes »), réglés en trésorerie en cas d'introduction en bourse.

Contrat de Garantie : l'Offre fera l'objet d'un contrat de garantie avec un groupe d'établissements financiers composé de BNP Paribas, Citigroup Global Markets Europe AG, J.P. Morgan AG et KKR Capital Markets (Ireland) Limited en qualité de coordinateurs globaux, chefs de file et teneurs de livre associés (les « **Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés** »), de Crédit Suisse Bank (Europe) S.A., Goldman Sachs Bank Europe SE, Morgan Stanley Europe SE et Société Générale en qualité de chefs de file et teneurs de livre associés (les « **Chefs de File et Teneurs de Livre Associés** ») et de Crédit Industriel et Commercial S.A. en qualité de chef de file associé (ensemble avec les Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés et le « **Chef de File Associé** », les « **Garants** ») portant sur l'intégralité des Actions Offertes (le « **Contrat de Garantie** »). Aux termes de ce contrat de garantie, les Garants prendront l'engagement, conjointement et sans solidarité entre eux, de souscrire ou d'acquiescer, selon le cas, les Actions Offertes Initiales non souscrites ou non acquiescées à l'issue de la période d'offre. Ce contrat ne constituera pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce.

Intentions de souscription : néant.

Intérêts liés à l'Offre ou à l'admission à la négociation : un des Coordinateurs Globaux, KKR Capital Markets (Ireland) Limited, et Spiral Holdings SCA sont des affiliés de KKR. Le 24 Septembre 2021, la Société a conclu un contrat de financement avec BNP Paribas SA, Banque CIC Nord Ouest, Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Nord de France, Citibank, N.A., London Branch, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Credit Suisse (Deutschland) Aktiengesellschaft, Goldman Sachs Bank Europe SE, HSBC Continental Europe, J.P. Morgan AG, Crédit Lyonnais, Morgan Stanley Bank AG et Société Générale en qualité d'arrangeurs, (ii) Société Générale en qualité d'agent et (iii) l'ensemble des entités ou leurs affiliés en qualité de prêteurs dont l'entrée en vigueur est conditionnée à la réalisation de l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Des Actions Existantes seront cédées dans le cadre de l'Offre par les Actionnaires Cédants tel qu'indiqué au paragraphe 4.3 ci-après.

Engagement d'abstention de la Société : 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Engagement de conservation de Spiral Holdings BV et de Spiral Holdings SCA: 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Engagement de conservation des Actionnaires Familiaux: 360 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Engagement de conservation de certains cadres et dirigeants du Groupe : 180 jours calendaires pour les membres du Comité exécutif de la Société, sous réserve de certaines exceptions usuelles, cette période étant portée à 360 jours calendaires pour le Directeur général et pour le Directeur financier. Les actions qui resteront détenues par les membres du Comité exécutif à l'issue de l'Offre représenteront environ 0,8% du capital de la Société après les Opérations de Réorganisation du Capital, sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre.

4.3 – Qui sont les offreurs de valeurs mobilières ?

Les Actions Cédées proviendront exclusivement de la cession d'actions existantes de (i) certains membres de la famille Klabá et certaines entités contrôlées par la famille Klabá, (ii) Spiral Holdings BV, (iii) Spiral Holdings SCA et (iv) certains salariés et dirigeants, anciens ou actuels du Groupe, à hauteur respectivement, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, de (i) 864.865 actions, (ii), 2.112.504 actions, (iii) 2.112.504 actions et (iv) 856.073 actions.